



Montreuil, le 02 décembre 2019

COLLECTIF NATIONAL PERSONNELS CASI / CSE / CSECGPF

POURQUOI VOTER CGT ?

L'ensemble des salarié-e-s des CASI/CSE & CSECGPF est appelé à voter le 10 décembre prochain, afin d'élire leurs futur-e-s représentant-e-s du personnel.

Dans un contexte de profonde mutation de la SNCF, ces élections professionnelles seront l'occasion pour chacun, en votant pour les candidat-e-s présenté-e-s par la CGT, de réaffirmer son attachement à l'unicité de l'entreprise publique et à celle de son corps social cheminot et personnels CASI/CSE/CSECGPF.

Parce que la CGT a travaillé, élaboré, proposé et obtenu un accord inter-entreprises pour maintenir des activités sociales de proximité et mutualisées entre les CSE, permettant ainsi la pérennisation de nos emplois dans les CASI.

Parce que la CGT, lorsqu'elle dirige les CASI/CSE/CSECGPF, se soucie du personnel, contrairement à d'autres Organisations Syndicales.

Pour exemple, le CE Siège Mobilités, via son secrétaire UNSA qui, considérant que les 10 salariés de Campra (hors périmètre CASI) ne faisaient plus partie de ses salariés au 1^{er} Janvier 2019, ne les a plus payés, les mettant en situation de précarité extrême. Pire, il a dénoncé le contrat « mutuelle » sans le leur dire !

Parce que la CGT prend ses responsabilités en commission paritaire et négocie sur des revendications concrètes, dans le sens des intérêts des personnels CASI/CSE/CSECGPF et non sur des postures de principe, comme par exemple sur les salaires et la mutuelle.

Parce que la CGT est contre la mise en place à la SNCF des chèques en tout genre : lecture, sport, culture..., au seul motif de réduire le nombre de nos emplois. Par notre professionnalisme et notre connaissance fine du corps social cheminot, nous sommes une vraie plus-value dans la recherche d'émancipation des salariés et de leurs familles.

Parce que la CGT est la seule organisation syndicale à défendre les intérêts des personnels en travaillant réellement la convergence des luttes avec les cheminots, alors que nous constatons tous une rapide dégradation de la place et des conditions qui sont données aux CASI/CSE/CSECGPF pour remplir leur rôle en direction des cheminots et leurs familles.

Parce que comme les cheminots, nous ne pourrions travailler sereinement qu'en luttant contre la réforme ferroviaire et ses conséquences sur la SNCF : l'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire de voyageurs et la transformation de la SNCF en plusieurs sociétés anonymes et S.A.S au 1^{er} janvier 2020. La CGT œuvre au quotidien à la défense de nos emplois en travaillant en permanence à la sauvegarde et au développement du service public ferroviaire.

Parce que la CGT, à tous les niveaux, est force de propositions et lorsqu'elle est en désaccord avec un projet, elle ne se contente pas de dire non. Elle travaille avec les salariés, à un contre-projet sérieux et argumenté, comme par exemple sur les retraites actuellement.

POUR TOUTES CES RAISONS... JE VOTE CGT !



NOTRE ACTIVITÉ CGT AVEC LES PERSONNELS CASI/CSE/CSECGPF :

- **Novembre 2017** : 1^{ère} réunion sur le référentiel des métiers.
- **Novembre 2018** : Initiatives régionales et envahissement de plénières suite aux inquiétudes des personnels CE/CCGPF sur leur avenir avec la mise en place des CSE au 1^{er} Janvier 2019.
- **Décembre/Janvier 2018** : A l'appel de la CGT, 3^{ème} rassemblement national en 3 ans. La délégation CGT des personnels a été reçue et a fait part à la Direction SNCF de l'inquiétude des personnels CE/CCGPF et a exigé la signature d'un accord ASC. Des rassemblements et actions de grève sont également organisés sur plusieurs régions à l'appel de la seule CGT.
- **Mai 2019** : Mobilisation pour la défense des salariés du CE Siège Mobilités à l'appel de la seule CGT. Mise en place d'une pétition et d'une cagnotte pour soutenir ces salariés qui ont gagné en 1^{ère} & 2^{ème} instance aux prud'hommes.
- **4 Juin 2019** : Appel à la manifestation à Paris. 25 000 cheminots et personnels CSE convergent dans les rues.
- **Juillet 2019** : La Délégation CGT de la commission paritaire, lors de la réunion du groupe de travail de MUTEX le 2 Juillet 2019, a refusé toute future augmentation des cotisations et demandé une BAISSSE de 5 % au 1^{er} Janvier 2020.

TOUS ENSEMBLE, EXIGEONS ET CONTINUONS À REVENDIQUER POUR GAGNER :

- Les moyens pour développer les activités des CASI/CSE/CSECGPF qui passent par l'augmentation de la dotation AS (3 % pour les actifs au lieu de 1,721 % aujourd'hui et 1 % pour les retraites et pensions au lieu de 0 % aujourd'hui) ;
- La prise en charge des frais de personnels et des fluides par la Direction SNCF, pour la restauration ;
- Le SMIC à 1800 Euros, l'application des 32 heures ; la retraite à 60 ans à taux plein ;
- L'augmentation de l'indice journalier pour les animateurs en ALSH ;
- Un véritable déroulement de carrière pour tous, durant toute la vie professionnelle ;
- La prime d'ancienneté non-plafonnée (20 %) ;
- La revalorisation de la valeur du point pour éviter le tassement de la grille ;
- Le maintien de la convergence d'intérêts entre le personnel CASI/CSE/CSECGPF et les cheminots ;
- Des facilités de circulation comme les cheminots et l'accès aux cabinets médicaux SNCF.

**Pour défendre les activités sociales de proximité & les CASI
Pour défendre nos emplois,**

Le 10 décembre 2019, je vote CGT !

D'ores et déjà, vous pouvez vous rapprocher de vos collègues CGT.

